



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et
de la Formation Professionnelle,
FORCE OUVRIÈRE

Maison des syndicats 1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57 / 03 88 35 24 22

nicolas.robert@ac-strasbourg.fr / snudi.fo67@orange.fr

Strasbourg, le 15 février 2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires du
département du Bas-Rhin

Objet : Carte scolaire 2021

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Notre confédération syndicale **Force Ouvrière** défend l'école publique en général et plus particulièrement en milieu rural en s'opposant aux fermetures de classes et en défendant les demandes d'ouvertures avec les enseignants des écoles de notre département.

Un Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) a été convoqué mardi 9 février 2021 pendant plus de 10 heures en visio conférence pour statuer sur la carte scolaire 2021. Force est de constater que la dotation de 58 postes octroyée pour notre département pour les écoles a été engloutie par les dispositifs ministériels : dédoublement des classes en éducation prioritaire, plafonnement à 24 élèves des Grandes sections de maternelle, CP et CE1 et infime hausse des décharges des directeurs au regard des besoins (56.63 Equivalents Temps pleins).

L'an passé, notre département a perdu 30 postes de remplaçants par une décision de Madame la Directrice académique et cette année, le nouvel IA-DASEN a choisi de recréer 20 moyens pour faire face à la problématique récurrente du non remplacement des maîtres absents.

Dans ce contexte extrêmement contraint pour élaborer la carte scolaire de notre département, l'Inspecteur d'Académie a donc dû fermer nombre de classes dans le milieu rural. C'était sans compter l'intervention officielle de la secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire Nathalie Elimas, qui s'exprimant au nom du ministre Jean-Michel Blanquer, a répondu à un Sénateur mercredi 3 février 2021 lors des questions au Sénat : « Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du Maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens. »

Interrogée par un journaliste après la séance, elle a confirmé : « Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5 000 habitants sans accord du Maire. »

Vous pouvez visionner ces deux interventions sur la vidéo de ces questions au Sénat : <https://www.youtube.com/watch?v=9tFm5XvO-OE>

- La réponse au Sénateur sur les écoles rurales est à partir de 1h39,
- La réponse au journaliste est à partir de 2h24.

Averti par nos soins dès le 5 février de cette annonce, l'Inspecteur d'Académie du Bas-Rhin n'a pas voulu tenir compte de cette affirmation faite devant les Sénateurs et a donc prononcé nombre de fermetures de classes y compris dans les communes de moins de 5 000 habitants en justifiant de la totale conformité de son projet avec les directives ministérielles.

De notre point de vue, il appartient au Ministre de l'Education Nationale d'assumer la responsabilité de cette disposition notamment par l'annulation des fermetures qui ont été présentées aux représentants élus des personnels le 9 février 2021 et de créer tous les postes statutaires d'enseignants nécessaires à la bonne marche du service public d'éducation.

De plus, il s'agit d'une disposition qui permettra de sauver bien des écoles. Notre organisation a contacté l'ensemble des Maires du Bas-Rhin à ce sujet qui se demandent comment intervenir pour faire annuler ces fermetures de classes.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires bas-rhinois, nous vous invitons à relayer les demandes des élus et à intervenir par courrier (ou courriel) auprès du Directeur académique avec copie au Préfet pour exiger l'application de cette mesure en annulant des propositions de fermetures de classes pour les communes concernées et ce, avant le Conseil Départemental de l'Education Nationale prévu en cette fin de semaine Jeudi 18 février 2021.

Force Ouvrière est attachée au maintien d'une école publique de proximité garantissant à tous les enfants l'égal accès à l'instruction sur tout le territoire. C'est pourquoi nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous fournir toutes les informations complémentaires dont vous souhaiteriez disposer.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Bas-Rhin, à l'expression de nos salutations républicaines.

*Le secrétaire départemental de la **FNEC-FP-FO 67**, Nicolas ROBERT*



*Le secrétaire départemental du **Snudi-FO 67**, Yannick LEFEBURE*

